

**Commune de LIGINIAC**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal en date du **5 décembre 2025** à 20h00 selon convocation en date du 1<sup>er</sup> décembre 2025

Président : M BIVERT Frédéric.

Présents : M BIVERT - Mme VIGNAL - M VINCENT - Mme MINARD - Mrs BRAZ - MICHOUX - VERNIENGEAL - TRONCHE - BUSSIERE

Absents excusés : M SIRIEIX  
M BOUILHAC (a donné procuration à Mme MINARD)  
Mme BRAULT

Secrétaires de séance : Mme VIGNAL et M VINCENT

**Délibération N°2025-066 : Aliénation de parcelles de terrain à Chaux**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la demande de Monsieur Lucien LIOTARD, pour le rachat partiel d'un chemin rural à Chaux afin de finaliser une procédure engagée en 2017 par Mme Kartika LIOTARD et interrompue par le décès de celle-ci. Il s'agit de la partie du chemin rural comprise entre les parcelles section ZH N° 105 : 37 et 106 d'une superficie de 75 m<sup>2</sup> et identifiée ZH 187 par le plan de bornage réalisé en 2017.

En complément, une frange de la parcelle cadastrée actuellement ZH n°106, appartenant à M. LIOTARD serait cédée à la commune de LIGINIAC à titre d'échange pour une superficie de 10 m<sup>2</sup> et identifiée section ZH 185 par le même plan de bornage.

Cette parcelle ne représente aucun intérêt général et est à usage du riverain demandeur.

Aucune opposition de la part du voisinage n'a été faite durant le temps de l'enquête public.

Le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable au projet relatif à l'aliénation partielle, l'échange et la régularisation de l'emprise de la plateforme du carrefour de chemins ruraux au village de Chaux.

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée

- Acceptent de faire l'échange de la parcelle ZH 185 d'une surface de 10 m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur LIOTARD contre la parcelle ZH 187 d'une surface de 75 m<sup>2</sup> appartenant à la commune de LIGINIAC
- Disent que cet échange se fera à titre gratuit ;
- Précisent que les frais de notaire seront à la charge de Monsieur LIOTARD ;
- Autorisent Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente, et permettant de mener à bien cette affaire.

Membres	12
Présents	9
Représentés	1
Votants	10
Pour	10
Contre	0
Abstention	0

Certifié conforme par Frédéric BIVERT, Maire de LIGINIAC, le 5 décembre 2025.

Au registre sont les signatures

